

Hellio fait le point sur les changements attendus au 1^{er} février 2023 pour l'énergie et la rénovation énergétique

Annoncées en fin d'année 2022, plusieurs évolutions réglementaires sur les aides financières dédiées aux travaux d'économies d'énergie entrent en vigueur au 1^{er} février 2023. Les ménages devront également faire face à la hausse des prix de l'électricité. Hellio, acteur de référence de la maîtrise de l'énergie, rappelle l'essentiel de ces changements.



“L'année 2023 semble marquer un tournant dans la volonté de massifier les travaux de rénovations énergétiques globales. Hellio salue cette dynamique mais espère que cela s'inscrit dans des politiques publiques de planification et programmation afin d'engager une véritable transition énergétique du logement sur le long terme, secteur clé pour la lutte contre le réchauffement climatique”, explique Pierre-Marie Perrin, directeur des affaires publiques de Hellio.

+ 15 % pour l'électricité

Après le gaz le 1^{er} janvier 2023, c'est au tour des tarifs réglementés de vente de l'électricité d'augmenter de 15 %. Une hausse contenue par le maintien du bouclier tarifaire de l'État en 2023 afin de protéger le pouvoir d'achat des Français.

Augmentation des plafonds de travaux de MaPrimeRénov' Sérénité

En 2023, l'État souhaite mettre l'accent sur une **rénovation performante du parc immobilier résidentiel**. En effet, entreprendre un chantier de grande ampleur s'avère beaucoup plus efficace que la réalisation d'opérations isolées, par étapes. Et bien plus ambitieux au regard de l'urgence climatique !

Encore trop peu de particuliers se tournent vers la rénovation globale, et les chiffres en témoignent. De janvier 2020 à juin 2021, 86 % des travaux financés par MaPrimeRénov' [\[1\]](#) correspondent à des monogestes, dont 72 % concernent le chauffage ou l'eau chaude sanitaire : pompe à chaleur air/eau, poêle à granulés ou à bûches...

En réaction, le gouvernement a prévu de renforcer MaPrimeRénov' Sérénité, le **dispositif consacré aux rénovations globales qui a remplacé l'aide Habiter Mieux Sérénité en 2022**. À partir du 1^{er} février 2023, les plafonds de travaux finançables avec MaPrimeRénov'



Sérénité seront revalorisés de 30 000 à 35 000 € pour mieux accompagner les ménages les plus modestes (ménages bleus) dans leurs projets de rénovation globale.

Les forfaits MaPrimeRénov' relevés pour les rénovations globales

Les forfaits « rénovations globales » pour les ménages aux ressources intermédiaires (violets) sont relevés de 7 000 € à 10 000 €, et ceux des ménages supérieurs (roses) passent de 3 500 € à 5 000 € afin d'orienter plus clairement ces ménages vers les bouquets de travaux les plus performants.

Les ménages roses sont à ce titre exclus des financements par geste, sauf en Outre-mer.

MaPrimeRénov' Copropriétés renforcée

Afin d'encourager les copropriétés à s'engager dans une rénovation énergétique performante, l'aide MaPrimeRénov' Copropriétés voit ses plafonds augmentés, et ses aides pour les foyers modestes et très modestes doublées à partir du 1^{er} février 2023.

Concrètement :

- + L'aide socle de 25 % du montant des travaux qui était plafonnée à 15 000 € de travaux est désormais plafonnée à 25 000 € de travaux ;
- + Les aides individuelles pour les foyers très modestes (bleus) passent de 1 500 € à 3 000 € et celles des foyers modestes (jaunes) de 750 € et 1 500 €.

“C'est plus que jamais le moment de s'engager sereinement dans la rénovation globale de sa copropriété, et cela commence par le choix d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, qui pourra également mobiliser l'aide à la rénovation globale des Certificats d'Économies d'Énergie”, souligne Tanguy Dupont, directeur des solutions Hellio pour l'habitat collectif.

La baisse des aides pour les VMC et les poêles à granulés

Les montants alloués par MaPrimeRénov' pour l'installation d'une ventilation mécanique contrôlée et d'un poêle à granulés diminuent de 500 € pour les ménages modestes et très modestes à partir du 1^{er} février 2023. Les primes seront donc les suivantes :

- + Pour les ménages très modestes : 2 500 €
- + Pour les ménages modestes : 2 000 €

A propos de Hellio

Hellio est l'acteur historique de référence de la maîtrise de l'énergie. Pionnier du marché des économies d'énergie en France (métropole et Outre-Mer), HELLIO ambitionne de permettre au plus grand nombre de maîtriser son énergie : le groupe se démarque par le savoir-faire, l'innovation et la culture métiers de ses équipes sur toute la chaîne de valeur de l'efficacité énergétique. Avec son réseau d'artisans RGE agréés, HELLIO œuvre pour simplifier les démarches et apporter des solutions sur-mesure pour tous les consommateurs d'énergie - des particuliers aux entreprises, en passant par les collectivités locales - et ce pour tous les types de bâtiments et leurs équipements.

Indépendant, expert et ancré dans la transition énergétique au quotidien, HELLIO prend part à l'effort de relance pour faire de l'énergie de demain, une énergie positive et d'impact, au service de tous.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.hellio.com

[1] https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2021-rapport-evaluation-plan_france_relance_octobre.pdf

[2] <http://www.senat.fr/rap/a22-116-6/a22-116-61.html>

